

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 12 DECEMBRE 2024
Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 42

Pouvoirs : 7

Votants :49

Date de convocation et d'affichage :

6 décembre 2024

Numéro :

D20241212_306

Objet :

Marché public de prestation d'assurance-Responsabilité civile

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint-Germain-sur-Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	P. MATHIAS
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M. JACQUARD
	Jean-François	JANNET		x	A. CHEVALIER
CONDEISSIAT	Daniel	MOREL	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantale	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

		ASSON	certifié	exécutoire	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALLAYER	x		C. MANCINI
	Rachel	RIONET		x	S. PERI
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER		x	E. FLEURY
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Ludovic LOREAU**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu le code de la commande publique,
Vu l'avis de la CAO en date du 5 décembre 2024,

1) Consultation :

La Communauté de communes de la Dombes a passé un marché public de prestation de services d'assurance alloti comme suit en octobre 2023 :

Lot	Classification principale	Classification complémentaire
1	Dommages aux Biens	Services d'assurance dommages ou pertes. 66515000-3
2	Responsabilité civile générale	Services d'assurance responsabilité civile. 66516000-0
3	Protection juridique et Défense Pénale Agents Élus	Services d'assurance défense et recours. 66513100-0
4	Flotte-automobiles et auto-missions	Services d'assurance de véhicules à moteur. 66514110-0
5	Responsabilité civile Atteinte à L'environnement	Services d'assurance responsabilité civile. 66516000-0
6	Individuelle accident et assistance	Services d'assurance accidents. 66512100-3
7	Droits statutaires	Services d'assurances

Le lot n°2 concernant la Responsabilité civile générale n'a pu être pourvu, car l'unique offre présentée a été jugée inacceptable au sens de l'article L.2152-3 du code de la commande publique par la CAO.

Ce lot a donc fait l'objet d'une relance.

2) Procédure de passation et critères de jugement des offres :

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet des publications suivantes :

- Publié au BOAMP le 16 octobre 2024 (avis n°24-117965)
- Publié au JOUE le 16 octobre 2024 (avis 630766-2024)
- Publié sur le profil d'acheteur <http://marchespublics.ain.fr>

La date limite de remise des offres : Lundi 18 novembre 2024 à 12h00.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante. Chaque sous-critère sera examiné et noté en fonction de l'appréciation suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
Total	Sur 100 points

a) Critère 1 - Prix des prestations : (pondération 40%)

Méthode de notation :

Note maximale à l'offre la plus basse (sauf prix anormalement bas) ; suivant la formule suivante : **Note du candidat = 40 x (offre la plus basse / offre du candidat)**

- b) Critère 2 - Valeur technique de l'offre : (pondération 60%) appréciée
notamment sur les éléments suivants :

2 - Valeur technique		60%
2.1 - Service prestations, étendue des garanties et/ou services supplémentaires offerts 20 Points	Qualité du service et des prestations correspondant au tableau 1 de l'acte d'engagement	10 points
	Proposition de garanties supplémentaires qui auraient pour conséquences d'augmenter sensiblement et utilement les capitaux ou le périmètre exigés	5 points
	Proposition des services supplémentaires en matière de gestion de risques	5 points
2.2 - Absence de réserves mineures 40 points	Clauses de garanties	10 points
	Clauses de gestion	10 points
	Capitaux	10 points
	Franchises	10 points

Méthode de notation finale :

L'addition des deux notes donne la note finale. L'offre la mieux-disante est celle qui a la note la plus élevée.

3) Classement des offres :

1 offre a été déposé :

- EL1 : GROUPAMA

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 décembre 2024.

4) Décision de la Commission d'appel d'offres

- Attribution de la consultation pour la relance du lot 2 :

Madame La Présidente présente au conseil communautaire les éléments de contexte de ce dossier.

La commission d'appel d'offres du 5 décembre 2024 a décidé :

- De déclarer inacceptable l'offre de GROUPAMA au motif que la prime excède les crédits inscrits au budget (article L.2152-3 du code de la commande publique)
- De prolonger le contrat actuel avec la SMACL pour une durée d'une année supplémentaire afin de pouvoir procéder à la relance de la consultation pour la Responsabilité civile générale

La conclusion de cet avenant de prolongation est rendue nécessaire « par des circonstances imprévues qu'une autorité diligente ne pouvait pas prévoir » (Article R.3135-5 du Code de la Commande Publique). En effet, la hausse des primes d'assurance a été anticipée lors du lancement de la consultation. Cependant, la prime proposée par le candidat est très largement supérieure aux estimations et aux crédits alloués.

L'avenant n°6 prolongeant la durée du contrat initial d'une année avec la SMACL s'élève à 5 699.14 euros TTC.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres du 5 décembre 2024 de déclarer l'offre de Groupama pour le lot 2 faisant l'objet d'une relance :

Responsabilité générale, inacceptable et de procéder à la relance de la consultation en 2025,

- De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres du 5 décembre 2024 de prolonger la durée du contrat initial d'un an avec la SMACL pour la responsabilité civile générale 2 (attributaire actuel) pour un montant de 5 699.14 euros TTC, afin de permettre la relance d'une consultation uniquement pour ce lot,

- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné, ainsi que tous les documents afférents y compris les avenants dont les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De prendre acte** de la décision de la commission d'appel d'offres du 5 décembre 2024 de déclarer l'offre de Groupama pour le lot 2 faisant l'objet d'une relance : Responsabilité générale, inacceptable et de procéder à la relance de la consultation en 2025,

- **De prendre acte** de la décision de la commission d'appel d'offres du 5 décembre 2024 de prolonger la durée du contrat initial d'un an avec la SMACL pour la responsabilité civile générale 2 (attributaire actuel) pour un montant de 5 699.14 euros TTC, afin de permettre la relance d'une consultation uniquement pour ce lot,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné, ainsi que tous les documents afférents y compris les avenants dont les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, le 12 décembre 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

